



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250221-D20250000110-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 36

Dont vote par procuration : 8

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00001/2025 du 21/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 15 février 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (13)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Interventions : (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Inayat KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR donne pouvoir à Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI donne pouvoir à M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2024

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/02/2025 que la convocation avait été faite le 15/02/2025.

Le Maire.

Signé le 27/02/2025 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAILA



Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal ;

Considérant qu'il est rédigé par le secrétaire de la séance, nommé par le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2024.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

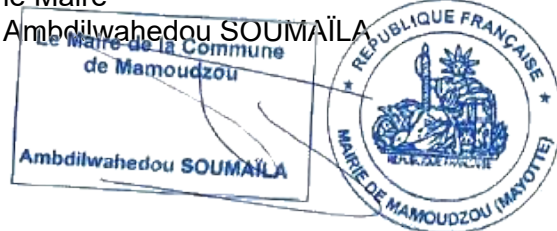
Fait à Mamoudzou, le 24/02/2025

Le Maire

Signé le 27/02/2025 par

le Maire

Ambdilwahedou SOUMAÏLA



Abstention (0) :

Contre (0) :



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE MAMOUZOU
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2024

Séance ouverte 17h09

En ce début de séance, monsieur le maire prend la parole et annonce que la réunion avec l'ensemble des partenaires se tiendra le jeudi à 14h00, afin de **valider le programme des formulaires de Mamoudzou.**

Puis Monsieur le Maire fait un point sur les prochaines dates du conseil municipal pour l'année 2025. Il annonce que la première séance du Conseil municipal pour l'année 2025 est prévue le vendredi 21 février.

Il évoque ensuite les dates des vœux pour les agents et les administrés :

- **Lundi 13 janvier 2025** pour les agents
- **Mercredi 15 janvier** pour la population.

Monsieur le maire propose de retirer de l'ordre du jour le rapport n°28, qui concerne l'autorisation de travaux temporaires sur la parcelle d'Anrichidine Ousseni.

Ensuite, il propose également d'ajouter deux autres rapports :

- Rapport n°36-37 : contrat de prêt d'un montant de trois millions euros consentis par la caisse de dépôts et consignations pour le financement de travaux de voirie à passamainty.
- Le rapport n°37 : garantie d'emprunt pour la construction de 33 logements situés à Zambara.

Monsieur le maire demande : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Pour information

1 - Compte-rendu de la mission à Paris du **20 au 23 octobre 2024** - Rencontres ministérielles.

Monsieur le maire évoque brièvement le rapport relatif à la mission qu'il a menée en **octobre 2024**, lors d'une rencontre ministérielle.

2 - Compte-rendu de la mission au Togo du **7 au 15 octobre 2024**.

Monsieur le maire fait également mention, de manière succincte, du rapport relatif à la mission qu'il a menée au Togo au mois d'octobre 2024.

Administration générale, Finances, Fiscalité, Budget, Aménagement, Projets structurants, PRU, ZAC et RHI

1 - Décisions prises par le Maire en 2024 par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre acte des décisions qu'il a prises par délégation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

2 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2024.

Monsieur le maire sollicite la confirmation de la réception des procès-verbaux et des comptes-rendus.

Il demande s'il y a des observations. Réponse : non.

Il propose donc l'adoption du procès-verbal du **27 septembre 2024**.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des élus présents.

3 - Actualisation du régime indemnitaire : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) complémentaire annule et remplace l'indemnité de garantie (IG).

Monsieur le maire souligne que « il s'agit de l'actualisation du régime indemnitaire, à la suite du contrôle exercé par la Chambre Régional des Comptes (CRC).

Je me permets de citer « Il nous a été demandé de modifier l'intitulé de l'indemnité de garantie et l'appeler IFSE complémentaire ».

Ce sujet a été abordé au comité social territorial du **30 septembre** dernier pour adapter la modification ».

Le rapport est voté à l'unanimité par les membres présents

4 - Nouveau régime indemnitaire de la filière sécurité (police municipale).

Le maire précise qu'il s'agit de se conformer à la nouvelle loi du régime indemnitaire de la filière sécurité des agents de la police municipale. Que le même sujet a reçu un avis

favorable lors du comité social du **30 septembre 2024** de l'ensembles des membres du comité social.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

5 - Transformations de postes.

Monsieur le maire présente les transformations de postes souhaitées.

Il s'agit principalement de :

- De 4 postes d'ATSEM transformés en postes d'administration et d'animation.
- Poste d'agent d'entretien transformé en agent de médiathèque municipale.
- les compétences et les ouvrir à la baisse afin de pouvoir capter des candidatures à un emploi de géomaticien, en catégorie B.
- Agents de l'état civil passant de catégorie C en catégorie B.

Le dossier a fait l'objet d'une discussion et d'une approbation lors du comité social du **30 octobre**.

La De@ms a changé de directeur. C'est désormais Haidar qui occupe ce poste, suite au départ de l'ancien directeur Fahari vers le conseil départemental. Ce dernier avait proposé une réorganisation. Cette nouvelle réorganisation de la direction a reçu un avis favorable du comité.

Le maire demande donc la validation de l'ensemble de ces transformations de postes. Il s'enquiert s'il y a des questions ou des précisions à apporter. Aucune intervention n'étant faite, il propose de mettre au vote le rapport n°5, demandant qui est pour et qui s'abstient.

Le rapport a été validé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

6 - Adoption de la convention de mise à disposition du personnel sous contrat de projet de la ville de Mamoudzou auprès de la caisse des écoles.

Le maire indique que « la ville et le CSSM, ont créé un poste dans le cadre de leur convention territoriale global. L'adjointe chargée de la solidarité a signé cette convention en notre nom. Parmi les agents recrutés, un agent a été mis à disposition de la Caisse des Écoles. Étant donné que c'est la ville qui a signé la convention, il est impératif qu'elle délibère sur cette mise à disposition, permettant ainsi à l'agent d'être recruté par la Caisse des Écoles.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis lors du comité social du 30 octobre dernier. Il est donc demandé d'approuver cette mise à disposition. Y a-t-il des questions ?

Monsieur le maire sollicite l'approbation en ces termes : « Qui est pour ? Qui est contre ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

7 - Adhésion à l'Agence France Locale (AFL), société territoriale.

Monsieur le Maire déclare que : « Il s'agit de l'adhésion à l'Agence France Locale, société territoriale. »

Il rajoute disant que : « Nous avons une banque des collectivités où ces derniers peuvent adhérer et faire un prêt à un taux préférentiel. Je sollicite donc l'adhésion de la Ville et demande la souscription d'une participation au capital, d'un montant de trois cent dix mille euros.

Par ailleurs, je souligne que cette adhésion permettra de lever des fonds pour financer l'ensemble des projets de la Ville. »

Nassuf-Eddine DAROUECHE pose la question suivante : « Bonjour chers collègues, contenu du montant de cette adhésion. Avons-nous les fonds nécessaire pour cette adhésion ?

Le maire répond : « Oui, car trois cent dix mille euros seront votés sur le budget en avril prochain »

Said Mohamed DJANFAR prend la parole est dit que : « Trois cent mille euros représentent 0,9% du montant de la dette. Il s'agit d'un forfait avantageux pour tous, car nous avons la possibilité de l'étaler en dix proportion égale pendant dix ans. »

Monsieur le maire sollicite l'approbation en ces termes : « Qui est pour ? Qui s'abstient ? »

Le rapport a été validé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

8 - Décision modificative 3/2024 : inscription de provisions au budget de la Ville.

Intervention de Monsieur Said Mohamed DJANFAR :

« Merci, Monsieur le maire. La décision modificative que nous examinons aujourd'hui, la deuxième de l'année, concerne des créances que la commune a titrés sur plusieurs exercices, relatives à des montants qui ne sont pas recouvrables. A l'heure actuelle, ces créances se transforment en dette pour la commune.

À la suite d'échanges avec le Services de Gestion Comptable (SGC), le conseil municipal a convenu d'approvisionner ces créances sur plusieurs années. Il est essentiel de comprendre que la principale cause de ce déficit réside dans ces titres émis, qui, en raison de leur non-recouvrement, deviennent des dettes pour la commune. Afin de cibler les démarches administratives nécessaires, nous devons prévoir des provisions dans le budget. En collaboration avec le SGC, nous avons donc décidé de constituer une provision s'élevant à cinquante et un mille six cent quarante-deux euros. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des précisions à apporter ? Je vous demande maintenant de valider le rapport n°8. Qui est contre qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

9 - Autorisation spéciale d'inscription du quart du budget en investissement pour l'exercice 2025.

Said Mohamed DJANFAR : « Mesdames et Messieurs, je souhaite attirer votre attention sur le budget. Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous avons la possibilité, aux mois de mars et d'avril, d'inscrire un quart du budget de l'année 2024. Cette mesure est cruciale pour garantir le financement des chantiers en cours.

Ce quart du budget, qui doit être calculé selon plusieurs chapitres, s'élève à neuf millions quatre cent mille euros, sur un budget total de trente-sept millions six cent huit sept cent dix mille euros. Vous trouverez en annexe le rapport détaillant les chapitres 20 et 21 (ce dernier étant mentionné à deux reprises). Il convient également de noter que le budget annexe est impliqué pour les mêmes chapitres, mais pour un montant moins significatif de trois millions deux cent soixante-dix mille euros. »

Intervention de Madame Djouwaïria OUSSENI YVESSI :

« Monsieur le collègue, bien que je ne sois pas spécialiste en comptabilité, je souhaiterais clarifier un point relatif au budget. Ce que je comprends, ce que nous allons prélever un quart de 2025 pour financer 2024 ?

Réponse de Said Mohamed DJANFAR : « Permettez-moi de rectifier cette affirmation. Il s'agit en réalité d'un prélèvement de 2024 pour financer les dépenses de l'année 2025. Le budget de 2024 est déjà en cours d'exécution. Ainsi, pour débiter l'année, nous allons utiliser le quart de 2024 afin de financer les chantiers en cours ».

Intervention de Monsieur le Maire : « si aucune autre prise de paroles n'est à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le rapport n°9. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé par la majorité des membres présents avec une abstention de Nassuf.

10 - Demande de subvention auprès du FEDER pour le financement de la construction de la crèche de M'Gombani et mise à jour du plan de financement.

Soiyinri MHOUDHOIR a quitté la salle et il n'a pas pris part au vote.

Intervention de Monsieur le Maire : « Il convient de noter dans le rapport que Monsieur Soyinri, qui exerce au sein du GIP, a quitté la salle. En conséquence, il ne participera pas au vote, en raison de son affiliation au GIP EUROPE. »

Intervention de Said Mohamed DJANFAR : « Comme vous l'avez souligné, ce rapport concerne notre demande d'accompagnement auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la construction de la crèche de M'Gombani, à hauteur d'un million cinq cent mille euros. Cela représente environ 3 à 4 % du budget de redevance. Nous sollicitons donc l'accord de nos collègues pour valider ce rapport. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non ? Alors, je vous demande qui est contre et qui s'abstient ? »

Le rapport a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présent

11 - Demande de subvention à la CADEMA pour la finalisation du stade de Tsoundzou.

Fatimaty ABDALLAH TOANA est arrivée et Soyinri MHOUDHOIR est revenu.

Intervention de Monsieur le Maire : « Demande de subvention à la CADEMA pour finaliser le stade de Tsoundzou »

Intervention de Said Mohamed DJANFAR: « Nous sollicitons la CADEMA pour nous accompagner dans les aboutissements concernant la commune. En ce qui concerne le projet de Tsoundzou 1, il s'agit d'une demande de subvention destinée à finaliser les travaux. »

Intervention de Djouwairia OUSSENI YVESSI :« Quelles sont les véritables entraves à l'avancement des travaux ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

« Les travaux rencontrent de nombreuses dégradations. Nous avons été contraints de solliciter l'appui de l'Etat afin d'obtenir des emplois aidés, permettant ainsi aux jeunes du villages d'assumer le rôle de surveillants après le départ des ouvriers, garantissant une surveillance continue du site, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les difficultés se manifestent particulièrement lors des affrontements entre les forces de l'ordre et les jeunes du village, souvent en présence de flash-ball. Nous faisons face à du vandalisme classique, que nous connaissons bien, sur nos chantiers, sans évoquer le mouvement social qui a paralysé notre territoire, un sujet qui touche l'ensemble des chantiers à Mamoudzou.

Nous avons dû renforcer la sécurité après l'intégration de ces jeunes. Il est important de noter que, dans un premier temps, ceux qui devaient intervenir à l'intérieur de la tribune n'étaient pas en mesure de procéder à l'installation dans les vestiaires, notamment pour la pose de carreaux. Concernant l'entreprise Colas, nous avons également demandé à l'Etat de nous soutenir par la mise en place d'emplois aidés pour assurer la surveillance, surtout après les incidents de camions incendiés. Ce soutien de l'Etat est essentiel pour la protection de nos chantiers.

Nous avons même eu recours à un prestataire spécialisé, accompagné de chiens, afin de faire face à la complexité de ce chantier, confronté en permanence à des actes de vandalismes et de dégradations.

Nous avons également dû engager une entreprise de sécurité, car les jeunes qui fréquentent le site se présentent souvent avec des chiens, ce qui a engendré des situations délicates. Cependant, cette initiative a permis d'atténuer les problèmes, notamment grâce à la vigilance des jeunes du village qui surveillent désormais leur propre équipement. »

Intervention de Djouwairia OUSSENI YVESSI : « En ce qui concerne l'Etat et la CADEMA, je souhaite faire une brève remarque relative à la présence des ressortissants africains à Tsoundzou 2. Pourrait-on envisager une intervention à leur égard ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il convient de rappeler qu'une première subvention a déjà été accordée. Bien que nous soyons conscients que d'autres arrivent, il est impératif de ne pas négliger cette situation. Une opération fructueuse a eu lieu la semaine dernière.

Nous avons constaté le retour de certains individus, ce qui nous oblige à maintenir notre mobilisation, car il est inacceptable de les laisser s'installer sur notre territoire. Au cours de la dernière décennie, nous avons fait face à des cas similaires, notamment celui de Cavani. La solidarité a été au cœur de nos actions, et la population a exprimé une amélioration de ses conditions de vie. Nous continuerons notre lutte contre ces enjeux.

S'il n'y a pas d'autres questions concernant le rapport numéro 11, je propose d'adopter la demande de subvention auprès de la CADEMA. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé par l'ensemble des membres présents

12 - Demande de subvention à la CADEMA pour la finalisation du stade en face du lycée Bamana.

Monsieur le Maire souligne : « Dans la même dynamique, en ce qui concerne le lycée Younoussa Bamana cette fois. Il ne s'agit pas d'une problématique de vandalisme, mais plutôt d'une nécessité de travaux complémentaire, notamment en ce qui concerne le rapprochement du lieu de soutenance. ».

Intervention de Said Mohamed DJANFAR : « Monsieur le Maire, il convient de noter qu'une subvention de huit cent mille euros a été demandé pour finaliser le chantier. »

Intervention de Monsieur le Maire : « Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas, je vous propose d'adopter le rapport numéro 12. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

13 - Adoption du règlement de voirie.

Intervention de Monsieur Said Mohamed DJANFAR :

« Le règlement de voirie constitue l'une des normes réglementaires essentielles relatives à la gestion de notre réseau routier. Il permet à la commune d'établir clairement les prescriptions particulières applicables sur son domaine routier.

Ce document de référence est crucial pour toute personne intervenant dans le domaine routier, que ce soient les usagers de la route, les riverains, les concessionnaires ou les entreprises de travaux publics.

Nous devons valider ce document afin de permettre à la commune de réglementer les interventions qui se déroulent sur les domaines publics routiers, tout en fixant les tarifs de redevances conformément à la législation en vigueur.

Il est important de noter que ces calculs, bien que parfois complexes, sont dictés par la loi. En sommes, nous proposons d'adopter ce règlement pour la première fois, afin d'assurer que toutes les interventions sur la voie publique soient conformes à ce règlement. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pour compléter le règlement, nous avons fait le choix, comme cela a été présenté depuis quatre ans, de collaborer étroitement avec l'ensemble de nos partenaires, notamment la CADEMA, le Conseil Départemental, le Syndicat des Eaux, ainsi que tous les intervenants dans les travaux de voirie. Chacun d'eux a la possibilité de donner son avis et de participer à l'élaboration de ce règlement de voirie, qui est mis en place pour la première fois.

Je vous invite à formuler vos observations. Si personne n'a de remarques, je proposerai de valider le rapport n°13 relatif au règlement de la voirie communale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

14 - Réactualisation des redevances d'occupation de domaine public.

Intervention de Madame Munia DINOURAINI :

« Nous procédons à la réactualisation de ces redevances, à la suite d'une délibération prise en début de mandature. L'objectif est de rafraîchir et de remettre à jour le rapport sur cette dette tarifaire, afin que l'administration et le régisseur des recettes puissent s'appuyer dessus pour assurer le recouvrement des recettes.

Nous avons également retravaillé certains tarifs, notamment en ce qui concerne la vente de fruits et légumes ainsi que l'installation de camions -bar. Je vous invite à vérifier les montants. Si vous avez des commentaires concernant ces changements de tarifs, par exemple, le passage de cent euros à cent soixante euros, je propose de passer au vote et d'approuver ces nouvelles tarifications. »

Intervention Tany Ali ABDOU CHAKOUROU :

« Bonsoir chers collègues, j'observe avec attention et je n'ai pas vue beaucoup de logique. Par exemple, cent euros par jour semble être un prix très onéreux. »

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURAINI :

« En tout cas, cette question a été abordée en commission, où nous avons passé plus de deux heures à l'étudier. Chaque ligne a été minutieusement examinée. Il s'agit d'une décision collégiale. »

Intervention de Tany Ali ABDOU CHAKOUROU : « J'ai l'impression que la plupart des autorisations sont données de manière un peu aléatoire. Nous constatons que certaines

personnes occupent des domaines publics, notamment les rôtisseries, et il semble qu'elles aient toujours la priorité. Quelles décisions la mairie prend-elle à ce sujet ? »

Intervention de Monsieur le Maire : « Pour chaque opération, une caution de cinq cents euros, votée dans le budget, est requise. Cette caution est remboursable si l'espace et la rue restent propres et sans dommage »

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURAINI : « Je pense que cela concerne les installations de rôtisserie, n'est-ce pas ? »

Intervention de Tany Ali ABDOU CHAKOUROU : « Par exemple, en ce qui concerne la pointe Mahabou, où se trouvent les grillades. »

Intervention de Monsieur le Maire : « Comme l'a souligné Madame la Maire, il y a des espaces et des domaines publics qui n'appartiennent pas à la ville. »

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURAINI : « L'idée est que souvent, une personne s'installe sur les lieux sans demander l'autorisation. De plus, il arrive que les façades n'appartiennent pas à la mairie, ce qui nous empêche d'engager sa responsabilité. L'objectif est que la police municipale puisse effectuer des contrôles, car la majorité des personnes n'ont pas d'autorisation. Depuis que je suis ici, je n'ai jamais autorisé l'installation de rôtisseries. »

Intervention de Monsieur Nassuf-Eddine DAROUACHE :

« Je comprends le principe de faire payer une redevance, comme cela peut être fixé par la commande publique pour des lieux comme M'Gombani ou le Gymnase. Cependant, je ne suis pas sûr qu'il soit correct de faire payer des structures d'occupation d'espaces ouverts à tous. Je ne vois pas pourquoi une personne qui organise un manzaraka ou une manifestation religieuse devrait être obligée de payer une même redevance. De plus la structure qui ne devrait pas payer pourrait »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous avons pris note de ces remarques. Je vous propose donc de mettre au vote le rapport numéro 14. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé par la majorité des membres présents. Deux votes contre émis par Nassuf-Eddine DAROUACHE Tany Ali ABDOU CHAKOUROU.

15 - Adoption du schéma de stationnement de Mamoudzou.

Monsieur le Maire déclare que : « Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la réglementation de Voirie. »

Intervention de Monsieur Said MOHAMED DJANFAR :

« Nous pouvons tous constater que l'hypercentre de Mamoudzou est congestionné tout au long de la journée, malgré les efforts déjà déployés sur le terrain. Par conséquent, nous avons décidé de mettre en place des mesures plus drastiques pour mieux contrôler cette zone et favoriser le développement des activités économiques de manière fluide.

C'est pourquoi nous mettons en place des zonages, définissant des zones où le stationnement à longue durée ne sera pas autorisé, notamment lors de l'ouverture des centres-villes. De plus, les tarifs de stationnement ont été légèrement augmentés.

Nous avons donc deux zones :

❖ **Première zone :**

- Boulevard Halidi Selemani
- Boulevard Mawana Madi
- Place Zakia Madi
- Rue Saïd Salimou
- Avenue Madame Fougot
- Rue du Lycée
- Rue de la Mairie
- Anrichina Saïd
- Boulevard Halidi M'Chindra
- Route Amina Oussen
- Boulevard Marcel Henry

❖ **Deuxième zone :**

- Rue foundi Moinecha Mlamar
- Avenue de la préfecture
- Rue de la préfecture
- Avenue Abdoul Bastoi Omar

Certaines routes ne sont peut-être pas encore refaites, mais elles sont en projet. Nous prévoyons également de mettre en place des zones horodatrices, qui seront clairement identifiées comme payantes en fonction des heures.

Vous pouvez consulter les tarifs, et si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. »

Intervention de Monsieur le Maire : « Quelques précisions utiles, comme nous l'avons indiqué la dernière fois. Tous les stationnements à Mamoudzou pour les personnes à mobilité réduite sont essentiels, car ce sont des personnes fragiles qu'il faut accompagner. Le stationnement est gratuit y compris pour les agents de la ville, qui bénéficient de tarifs préférentiels. Nous les encourageons à participer activement à cette initiative.

Et nous invitons, l'ensemble de la population à se garer dans les espaces qui sont indiquée, notamment le stationnement de Passamainty en attendant le stationnement du nord. Cette mesure vise à garantir une circulation fluide et à optimiser l'utilisation des infrastructures de stationnement disponibles.

Y a-t-il d'autres observations ou questions concernant la proposition du schéma de stationnement ? »

Intervention de Monsieur Said MOHAMED DJANFAR : Je tiens à préciser qu'il est également possible de souscrire à des abonnements. »

Intervention de Monsieur le Maire : « Les abonnements sont ouverts à tous, incluant des options pour les riverains, des conférenciers, ainsi que pour les professionnels et les autres usagers de la route. S'il n'y a pas d'autres observations, je propose d'adopter le nouveau règlement concernant le schéma de stationnement, tel que présenté dans le rapport numéro 15. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

16 - Demande d'exonération temporaire de redevance.

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURAINI :

« Dans le cadre du développement économique de notre commune, il a été autorisé au restaurant le Voulé d'occuper le trottoir en face de son restaurant et ce, du lundi au dimanche, de 06h00 à 01h00 du matin. Cette autorisation est valable du 1^{er} août au 31 décembre.

Nous avons reçu une demande d'exonération de la redevance afférente à cette occupation, en raison des difficultés rencontrées par l'employeur, exacerbées par l'occupation du stade de Cavani. Ce dernier a fourni des documents administratifs et financiers attestant de son incapacité à s'acquitter de cette redevance, ainsi que de la chute drastique de son chiffre d'affaires.

Je sollicite donc l'approbation du conseil municipal pour cette demande d'exonération temporaire, s'élevant à neuf cent cinquante-deux euros et cinquante centimes. »

Intervention de Monsieur le Maire : « Je vous remercie, Madame la Maire, pour cette clarification. Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? »

Le rapport a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

17 - Indemnisation des acteurs économiques de la Rue Mchindra.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous poursuivons notre ordre du jour avec la question de l'indemnisation des acteurs économiques de la Rue M'Chindra. »

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURIANI :

« Dans le cadre de la dynamique engagée, nous avons récemment réalisé des travaux sur la Rue M'Chindra. A cet égard, un appel a été lancé à l'attention de tous les commerçants affectés par ces travaux, les invitant à soumettre un dossier d'indemnisation. Sur les treize acteurs économiques concernés, seuls huit ont effectivement déposé leur dossier, dont les éléments sont annexés au procès-verbal. Il est donc proposé de valider et d'autoriser le versement d'un montant de mille huit cent soixante-quinze euros à chacun des commerçant ayant rempli cette démarche. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des demandes de précisions ? Je rappelle que le montant de mille huit cent soixante quinze euros est destiné uniquement aux commerçant ayant déposé leur dossier, conformément aux décisions prises par le conseil municipal antérieur. Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ?

Cette décision est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

18 - Approbation de l'exonération de paiement des redevances pour l'association des commerçants de Kawéni.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous allons maintenant examiner l'approbation de l'exonération de paiement des redevances pour l'association des commerçant de Kawéni. »

Intervention de Madame la Maire Munia DINOURIANI :

« Nous avons organisé une foire de rentrée scolaire à Kawéni, qui s'est tenu du 19 août au 3 septembre. Malheureusement, cet événement a été difficile pour les commerçants de Kawéni. Nous proposons donc d'accorder une remise gracieuse sur la redevance d'occupation du domaine public, initialement fixée à cinq mille euros. Nous envisageons d'autoriser le paiement d'un montant réduit à mille deux cents euros, au lieu des cinq mille euros prévus. Je demande donc au Conseil d'approuver cette exonération.

Nous avons reçu des documents administratifs et financiers, comme mentionné dans le rapport, qui montrent que les recettes des commerçants sont nettement inférieures à celles des autres. Nous avons également pris en compte les conditions de leur emplacement. Il est important de noter que cette remise gracieuse ne pourra pas être systématique à l'avenir. L'année prochaine, nous réfléchirons en concertation avec eux pour envisager des emplacements plus adaptés afin de préserver leur chiffre d'affaires. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avez-vous des remarques ou d'autres observations à formuler ? Je propose de voter sur le rapport n°18 concernant l'exonération de paiement des redevances pour l'association des commerçants de Kawéni. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

19 - Adoption du guide interne des procédures d'achat.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous procédons à une mise à jour du guide interne des procédures d'achat, déjà adopté en 2021. Y a-t-il des observations ? Je n'en constate aucune. Je sollicite donc votre approbation pour le rapport n°19. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

20 - Adoption du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans la même continuité de nos engagements, nous proposons l'adoption d'un schéma permettant à la ville de réaliser des achats publics de manière socialement et écologiquement responsable. Y a-t-il des observations à ce sujet ? En l'absence de remarques, je propose d'adopter ce schéma de promotion, avec une mise en œuvre prévue pour l'année prochaine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

21 - Cession de cartouches d'encre.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il s'agit de la cession d'une solde active de cartouches d'encre acquise en 2016, qui n'ont pas été utilisées et sont restées en stock. Un repreneur s'est manifesté et est prêt à les acheter. Je propose donc d'autoriser la vente de ces cartouches au prix de cinq mille euros. Y a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

22 - Adoption du schéma de mutualisation du système d'information avec la CADEMA.

Intervention de Monsieur Soiyinri MHOUDHOIRI :

« Nous sommes ici pour adopter un schéma de mutualisation du système d'information. Ce projet vise à mutualiser les ressources des services entre la CADEMA et la ville de Mamoudzou, engendrant ainsi des avantages significatifs en termes de réduction des coûts, d'efficacité et de sécurité. Je propose donc d'approuver cette mutualisation et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à sa mise en œuvre. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie pour ces éclaircissements. Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? En l'absence de telles demandes, je propose d'approuver le rapport n°22. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

23 - Mise en œuvre de la plateforme emploi de Kawéni par la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et de la Demande).

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous abordons la mise en œuvre de la plateforme emploi de Kaweni selon la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande. »

Intervention de Monsieur Hamidani MAGOMA :

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Cette initiative vise la mise en œuvre de la plateforme emploi de Kawéni par la méthode IOD. Pour cela, il est nécessaire de créer trois postes : deux consultants en développement de carrière et une conseillère en insertion professionnelle. Il convient de soumettre une demande de subvention auprès de l'FSE plus. Vous trouverez en annexe le plan de financement associé, dont je ne vais pas détailler tous les chiffres ici. Nous sollicitons donc l'approbation pour la création de ces trois postes et la validation du plan de financement, en prenant en charge la part de taux de financement de la mairie pour ces créations de postes, ainsi que pour la mise en œuvre de la plateforme IOD, afin d'accompagner les jeunes de Kawéni. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, je propose de procéder au vote sur le rapport n° 23. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

[24 - Lancement du projet "Kawéni inclusion active" et demande de subvention auprès du FSE+ pour son financement.](#)

Intervention de Hamidani MAGOMA:

« Nous sollicitons une subvention pour accompagner les jeunes âgés de dix-huit à trente ans, éloignés de l'emploi, en vue d'une insertion professionnelle durable. Cette demande de subvention vise à les accompagner dans le cadre du programme ANRU+ à Kawéni. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie pour ces précisions. Y a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, je propose de valider le projet du rapport n°24. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

[25 - Action de professionnalisation dans les métiers du sport et de l'animation - Convention d'engagement.](#)

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous poursuivons avec le rapport n°25 concernant l'action de professionnalisation dans les métiers du sport et de l'animation, ainsi que la Convention d'engagement associée. »

Intervention de Monsieur Hamidani MAGOMA :

« Comme vous vous en souvenez, il y a quelques temps, nous avons délibéré sur l'accompagnement des jeunes dans les métiers du sport. Concernant le plan de financement, nous avons été soutenus par des partenaires. Cependant, il nous manque

désormais un montant de dix mille trois cent cinquante -neuf euros (10.359) relatif au taux de financement de la ville de Mamoudzou. Nous sollicitons donc l'approbation de la demande de subvention et l'inscription des dépenses au budget de la ville de Mamoudzou. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie pour ces précisions. Y a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, je propose de valider le rapport n°25. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

26 - Acquisition d'une parcelle de terrain référencée AT 453 T 2539, située à Mahabourini, Kawéni.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous allons maintenant examiner le rapport n°26, qui concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain identifiée sous la référence AT453 T2539, situé à Mahabourini Kawéni. »

Intervention de Monsieur Hamidani MAGOMA :

« Nous abordons ici la question de la régularisation d'une parcelle située à Kawéni. Cette parcelle inclut une voirie, et il est nécessaire de procéder à sa régularisation. Le propriétaire a accepté de nous vendre le terrain. Vous trouverez en annexe le plan qui illustre clairement la portion de terrain à acquérir ainsi que les limites de la parcelle. Cette démarche vise à autoriser la réalisation du bornage et clôture, nécessaire à cette parcelle, conformément à l'autorisation donnée par Monsieur Anfane MADI pour démarrer les travaux en amont de la vente. Il s'agit donc d'une acquisition d'une parcelle intégrée dans le cadre des travaux de MAHABOURINI. Le montant de la vente est également mentionné dans les documents. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Y a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, je propose de soumettre le rapport n°26 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

27 - Échange de parcelle entre la Ville de Mamoudzou et M. Mguéreza ABDOU.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le rapport n°27 concerne un échange de parcelle dans le cadre de la réhabilitation de la RD13 à Passamainty. »

Intervention de Monsieur Hamidani MAGOMA :

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous avez précisé qu'il s'agit de l'élargissement et de la création de voirie sur la RD13 à Passamainty, en direction de Vahibé. Monsieur Mguéreza possède une parcelle sur laquelle se trouve également une maison. Nous procédons donc à un échange de parcelles et la régularisation de cette situation, ainsi qu'à l'indemnisation de la maison située sur la parcelle. Nous demandons au conseil municipal d'approuver l'échange entre la ville de Mamoudzou et Monsieur Mguéreza, ainsi que l'indemnisation pour sa construction, estimée à soixante-sept mille cent soixante-cinq euros (67 165 €). »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? En l'absence de remarques, je propose d'approuver le rapport n°27. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

28 - Autorisation d'occupation temporaire de parcelle de M. Anrichidine OUSSENI sur la parcelle BS194.

A retiré

Jeunesse, Sport, Culture, vie associative, politique de la ville, Education et Affaires scolaires

29 - Renouvellement du label de la Cité éducative de Kawéni.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous cède la parole, Monsieur le Maire **Dhinouraine M'COLO MAINTY**, pour présider la séance pendant quelques minutes. »

Intervention de Monsieur Dhinouraine M'COLO MAINTY : « Le rapport n°29 porte sur le renouvellement du label de la cité éducative de Kawéni. »

Intervention de Madame Anzimiya HOUMADI :

« Bonjour à tous, la cité éducative de Kawéni fait partie des quatre-vingts premières cités mobilisées en France. Elle a signé une convention triennale pour la période 2020-2022, qui a pris fin en 2023. Nous avons obtenu une prorogation d'un an, qui arrive à échéance le 31 décembre de cette année. Il nous est donc demandé d'acter localement la convention pour la cité éducative pour les années 2024-2026. »

Intervention de Monsieur Dhinouraine M'COLO :

« Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je propose de mettre le rapport numéro 29 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

30 - Renouvellement du projet éducatif territorial 2024-2027.

Le maire est revenu

Intervention de Madame Anzimiya HOUMADI :

« Conformément aux dispositions de la loi de 2013 relative à la reconversion de l'école, la commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial. Cette convention qui lie la ville à l'Etat, arrivera à expiration en décembre de cette année. Elle concerne treize groupe scolaires situés sur le territoire de Mamoudzou. En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal d'initier le renouvellement du projet éducatif territorial pour la période 2024-2026. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Madame la présidente, avez-vous des questions à formuler ? »

Intervention de Madame Djouwaïria OUSSENI YVESSI :

« J'aimerais soulever une question concernant la situation dans le canton 1. Il semblerait que certains élèves soient inscrits dans les établissements sans qu'il y ait de places disponibles, notamment en petite et moyenne sections, en particulier à Tsoundzou 1. Il est essentiel de garantir non seulement l'inscription des élèves, mais également leur accueil adéquat. Bien que nous manquions d'infrastructures adaptées, l'absence de places en petite section soulève des interrogations quant à la scolarisation effective des enfants.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie, chère collègue, pour cette question cruciale. Il est indéniable que la problématique de scolarisation des enfants représente un enjeu majeur pour notre territoire, en particulier pour la ville de Mamoudzou. Avec dix mille naissances enregistrées à Mayotte, dont plus de sept mille à Mamoudzou, il est impératif de garder cette réalité à l'esprit.

En effet, l'inscription des enfants est une obligation qui ne garantit pas automatiquement leur scolarisation, cette dernière étant sous la responsabilité du rectorat. L'admission d'un enfant dans une école dépend directement du nombre de classes disponibles.

Nous avons mis en place un schéma de construction et de réhabilitation d'établissements scolaires, avec un budget de six mille cinq cents euros et deux centimes sur une période de dix ans. A notre arrivée en 2020, nous avons constaté une absence totale de salles de classe. Nous nous efforçons actuellement de remédier à cette situation, avec la livraison imminente de l'établissement de Haut Vallon.

Nous anticipons, pour la rentrée de janvier, l'ouverture du groupe scolaire, ce qui permettra aux enfants d'accéder à l'éducation. La direction est actuellement mobilisée sur ce dossier, en poursuivant les efforts engagés dans cette même dynamique.

En ce qui concerne le groupe scolaire de Haut Vallon, il convient de souligner qu'il s'agit d'un établissement d'envergure, réunissant à la fois des classes élémentaires et maternelles.

Nous projetons également de lancer très prochainement le chantier à Passamainty, conformément aux échéances établies avec nos partenaires. Nous visons une période de fin mars à début avril pour le démarrage des travaux, notamment pour les sites de Passamainty stade et de Vahibé. Par ailleurs, nous continuons d'évaluer la situation à Doujani, avec l'école Chihaboudine.

Conscient des difficultés rencontrées, nous avons négocié avec la DEAL et obtenu un financement de sept millions d'euros pour l'acquisition de structures modulaires. En effet, il est évident que nous ne pourrions pas répondre à toutes les demandes d'inscription en construisant des classes à chaque instant. J'ai eu l'occasion d'en faire part au ministre démissionnaire lors du congrès des maires à Paris.

Au-delà de la construction d'écoles, il est impératif de considérer le fonctionnement des établissements. En effet, l'ouverture d'une école maternelle implique le recrutement d'agents techniques, d'entretien des locaux, ainsi que la surveillance des élèves, ce qui engendre des charges de fonctionnement considérable, croissant à un rythme accéléré, alors que les recettes ne suivent pas toujours la même dynamique.

C'est une problématique majeure que nous espérons aborder prochainement avec le nouveau ministre de l'Education nationale, lors de sa visite à l'hôtel de ville, afin d'examiner ensemble ces sujets. Encore une fois, il est crucial de comprendre que, bien que l'Etat nous accompagne dans les constructions, le véritable défi réside dans le fonctionnement des établissements. »

Intervention de Monsieur Tany Ali ABOUDOU CHAKOURE :

« J'ai compris que sept mille naissances à Mamoudzou incluent des élèves provenant d'autres communes, qui se lèvent à **quatre heures du matin** pour être scolarisés ici.

Questions soulevées

- **Etude de la situation** : A-t-on étudié cette situation à Mayotte
- **Impact sur le nombre d'élèves** : Cela affecte également le nombre d'élèves, surtout lorsque des classes restent vides ailleurs alors que ces élèves sont inscrits à Mamoudzou. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le sujet a été soulevé. Il nous a été demandé de mener des enquêtes pour déterminer combien d'élèves provenant d'autres communes sont inscrits à Mamoudzou. Par exemple, Monsieur Shakour, qui réside à Cavani et enseigne à Majicavo dans la commune de Koungou, veut inscrire son enfant dans la commune de Koungou.

La loi stipule que le maire ne peut pas refuser cette inscription, s'il présente une attestation disant qu'il habite à Koungou. Le maire est obligé d'inscrire votre enfant même si en réalité, l'élève n'habite pas à Majicavo. Cela crée une contradiction.

Nous devons donc inscrire les enfants pour obtenir des chiffres sur les élèves présents dans nos écoles, bien que, comme je l'ai mentionné, inscrire ne garantit pas une place en classe. Actuellement, nous avons dix-huit milles élèves inscrits, mais mille d'entre eux ne sont pas scolarisés. Concernant Tsoundzou 1, j'ai eu une discussion avec le recteur pour envisager un passage en rotation.

Cependant, cela nécessite des moyens supplémentaires. Nous avons demandé cette rotation, mais il est impératif de déployer davantage d'efforts, notamment en termes d'agents techniques. Encore une fois, le véritable enjeu réside dans le fonctionnement de ces écoles.

Je propose donc de valider le rapport numéro 30. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

[31 - Approbation de la convention partenariale avec l'école hôtelière Vatel Mayotte.](#)

Intervention de Monsieur le Maire :

« L'école qui souhaite nous accompagner est celle avec laquelle nous avons établi une convention. Malgré les difficultés rencontrées dans nos établissements scolaires, nous travaillons activement pour atteindre l'excellence à Mamoudzou. Cette convention permettra aux élèves de l'école Vatel de participer aux différentes manifestations que nous organisons ici à titre gracieux. S'il n'y a pas d'observations. »

Intervention de Monsieur Nassuf-Eddine DAROUECHE :

« J'ai deux observations : Vous avez brièvement évoqué cette convention. Quels en sont les résultats concrets ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Comme je l'ai mentionné, la convention prévoit la mise à disposition des élèves pour diverses activités. Concrètement, cela inclut des stages d'accueil, d'observation et de découverte dans le cadre de nos manifestations. Par exemple, si nous organisons les vœux du maire le 15 janvier, nous pourrions leur demander d'assurer l'accueil lors de ces événements, toujours à titre gracieux. Je propose donc d'adopter le rapport n°31. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres

[32 - Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'école de foot de Passamainty pour l'acquisition d'un minibus.](#)

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je propose l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'école de football de Passamainty pour l'acquisition d'un mini bus. »

Intervention de Monsieur Toiyifou RIDJALI :

« Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Dans ce rapport, il est proposé de délibérer pour accorder à l'association de l'école de football une subvention exceptionnelle d'un montant de treize mille euros, destinée à l'acquisition d'un véhicule minibus de neuf places. Merci, Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des observations ? Je propose alors de mettre en vote ce rapport n°32.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé par l'ensemble des membres présents.

33 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au club Magic Basket de Passamainty : vainqueur de la coupe de France régionale.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5000 euros au club Magic Basket de Passamainty, qui a remporté la coupe de France régionale et qui joue demain. Depuis 2020, nos équipes de Mamoudzou ont connu un grand succès, et cela mérite d'être souligné. Je vous encourage tous à soutenir non seulement nos clubs de Mamoudzou, mais surtout le Magic Club de Passamainty. Je n'ai pas reçu d'observations à ce sujet, donc je vous invite à passer au vote concernant le rapport numéro 33. Qui est contre ? Qui s'abstient.

Le rapport est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

34 - Mise à disposition d'un local pour l'association radio Chémèn'Goma de Mamoudzou.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous allons également mettre à disposition un local pour l'association radio Chémèn'Goma de Mamoudzou »

Intervention de Monsieur Doul-Mahamoud MOHAMED :

« Bonsoir chers collègues. Nous proposons d'octroyer un local situé en face de la poste, récupéré par le département, en attendant que l'association trouve de nouveaux locaux pour installer leur radio. Cela concerne une occupation temporaire dans la ville de Mamoudzou »

Intervention de Monsieur le maire :

« S'il n'y a pas d'observations, je propose d'adopter le rapport numéro 34.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à tous.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

[35 - Modification de la délibération n°2024.00165/2024 portant attribution de subvention 2024 aux associations culturelles.](#)

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il s'agit ici de la modification de la délibération numéro 165 relative à l'attribution de subvention aux association culturelles. »

Intervention de Doul-Mahamoud MOHAMED :

« Comme vous l'avez mentionné, il s'agit d'un rapport modificatif concernant le festival Jazz. Nous avons commis une erreur dans le nom de l'association, en inscrivant (?)Jazz au lieu de l'association organisatrice Mahorais Jazz. Cette modification vise simplement à corriger le nom de l'association responsable du festival. Tout est en ordre. Merci. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Si vous êtes d'accord, je propose de rectifier cette erreur matérielle dans l'ancienne délibération n°165/2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

[36 - Modification de la délibération n°2024.00099/2024 portant sur l'approbation du contrat de ville.](#)

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans la même continuité de notre précédente délibération, nous abordons la délibération n°165 portant attribution de subvention 2024 aux associations culturelles.
»

Intervention de Monsieur Doul-Mahamoud MOHAMED :

« Dans la continuité de notre précédente délibération, je souhaite aborder un autre point d'ordre matériel. Cette année, nous avons l'habitude de collaborer avec l'association « kaja ka wona » de Tsoundzou. Cependant, cette dernière rencontre des difficulté administratives. Bien qu'une subvention de douze milles euros ait été initialement allouée, l'association n'est pas en mesure d'utiliser ce montant cette année. Nous avons donc l'opportunité de financer un programme de formation BPJEPS plongée initié par l'association « A L'EAU ». Ce projet, qui vise à former des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Si aucune observation n'est formulée, je propose d'adopter le rapport n°36. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

37- Contrat de prêt des 3 millions (voirie de Passaminty)

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous avons ajouté le rapport sur le contrat de prêt d'un montant de trois millions d'euros à la caisse des dépôts. »

Intervention de Monsieur Said Mohamed DJANFAR :

« Concernant le financement de la voirie de Passaminty, nous accordons une subvention de trois millions d'euros à taux référentiel. Ce projet répond aux conditions requises et est prêt. Nous vous proposons donc de valider ce rapport. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« D'autres questions ? Si aucune autre question, je vous propose d'adopter le rapport n°37. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

38- Garantie d'emprunt pour la construction de logements à Kawéni

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le dernier rapport concerne la garantie d'emprunt pour la construction de logements à Kawéni. La garantie est d'environ cinq millions d'euros. Nous sollicitons donc votre approbation pour cette garantie. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter notre dernier rapport de la séance du jour. Qui est pour ? Qui s'abstient ? »

Le rapport numéro 38 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Séance levée 18h31